

N°	1	0	4
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE.**

<p>OBJET :</p> <p>- Décision budgétaire modificative 2006</p>	<p>L'an deux mil six</p> <p>Le vendredi 17 novembre à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL.</p> <p>Etaient présents : MM. COET, DUHAMEL, GARRAUD, LOIN, LOTTIN, MAQUET, PECQUERY, SENEAL.</p> <p>Absents excusés : MM. ARCILLON, AUBRY, BIGNON, JUMEL, LACHEREZ, MAUGEZ.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>13 septembre 2006</p>	<p align="center"><u>- Décision budgétaire modificative n°1-2006</u></p> <p>M. SENEAL présente la décision budgétaire modificative. Il explique qu'elle est nécessaire pour deux points essentiels : d'une part la mauvaise imputation d'une opération en investissement et donc son déplacement vers le fonctionnement et d'autre part le financement de l'opération CIPAN sur une partie du bassin versant de la Bresle. S'agissant de ces dépenses le montant prévisionnel de cette opération est chiffré à 19 800€ compensés intégralement par des fonds provenant du Département de la Seine-maritime et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 14</p> <p>Présents 8</p> <p>Votants 8</p>	<p><i>Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cet exercice comptable et autorise le versement des subventions susvisées aux agriculteurs en ayant fait la demande dans le cadre du dossier CIPAN et mentionnés en annexe.</i></p>

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Francis SENEAL